

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

**\* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit PUR TOP M PLUS 2K KOMP B****Code du produit** 216736**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation** Vitrification**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**Producteur:  
Remmers GmbH  
Bernhard-Remmers-Str. 13  
D-49624 Lönningen / Allemagne  
tel: +49 (0) 5432/83-0  
fax: +49 (0) 5432/3985Fournisseur France:  
Remmers SAS  
30 B Rue Pierre et Marie Curie  
FR-35500 Vitré  
Téléphone:+33 (0)2 99 75 93 29Fournisseur Belgique:  
Remmers BVBA  
Bouwelven 19  
B-2280 Grobbendonk  
Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80  
Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81**Service chargé des renseignements :**Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de  
Remmers SAS: +33 (0)2 99 75 93 29 - info@remmers.fr  
Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**\* RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 1)

STOT SE 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour le système immunitaire. Voie d'exposition: Ingestion.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

##### Mention d'avertissement Attention

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-butylpyrrolidin-2-one

bis(néodecanoyloxy)dioctylstannane

##### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H371 Risque présumé d'effets graves pour le système immunitaire. Voie d'exposition: Ingestion.

##### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P330 Rincer la bouche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

##### Composants contribuant aux dangers [% w/w]:

CAS: 3470-98-2	1-butylpyrrolidin-2-one	≥50-≤70%
EINECS: 222-437-8	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 68299-15-0	bis(néodecanoyloxy)dioctylstannane	≥50-≤70%
EINECS: 269-595-4	STOT SE 2, H371	

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

##### après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 2)

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :**

Demander immédiatement conseil à un médecin

Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement des symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de protection respiratoire.

**Autres indications**

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Assurer une rétention suffisante pour l'eau d'extinction.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un appareil de protection respiratoire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Tenir pût des appareils de protection respiratoire.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 3)

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût d'origine

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun :** neant

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

##### Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Filtre A/P2 selon EN 405.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### Protection des yeux/du visage

Protection du visage

Lunettes de protection hermétiques selon EN 166.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 4)

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

<b>État physique</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	selon désignation produit
<b>Odeur :</b>	inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	241 °C
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	130 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	>130 °C
<b>Température de décomposition :</b>	181 °C
<b>pH</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	non ou peu miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,98 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Test de séparation des solvants : VOC EU</b>	< 3 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	0,0 %
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

#### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 5)

<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 10.2 Stabilité chimique

##### Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant, lors d'une utilisation correcte

néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**CAS: 68299-15-0 bis(néodecanoyloxy)dioctylstannane**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

**de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour le système immunitaire. Voie d'exposition: Ingestion.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique :

**CAS: 68299-15-0 bis(néodecanoyloxy)dioctylstannane**

EC50/48h	24,12 mg/l (Daphnia magna)
----------	----------------------------

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 6)

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

#### Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

#### Emballages non nettoyés :

##### Recommandation :

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
Polluant marin :	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
	Non applicable.
<b>Indications complémentaires relatives au transport</b>	
:	Pas de produit dangereux selon les règlements ci-dessus
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.11.2023

Révision: 20.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **PUR TOP M PLUS 2K KOMP B**

(suite de la page 7)

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

<b>Règlement (CE) N° 649/2012</b>		
CAS: 68299-15-0	bis(néodecanoyloxy)dioctylstannane	Annex I Part 1

<b>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</b>
Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

<b>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</b>
Aucun des composants n'est compris.

<b>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</b>
Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales :**

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Les personnes souffrant d'allergie les asthmatiques ainsi que les personnes sensibles maladies du système respiratoire, ne doivent pas être chargées de travaux avec des peintures contenant l'isocyanate.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

**Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

**Numéro de la version précédente:** 3

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2